

## MAISON DES ASSOCIATIONS

### Pour les associations de la Commune

- Par année et par jour d'utilisation par référence sur une semaine (salles, bureaux, auditorium) 55,- €
- Par jour de manifestation
  - Grande salle (rez-de-chaussée) 25,- €
  - Auditorium (rez-de-chaussée) 35,- €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

### Non membres d'une Association de la Commune

- Par jour
  - Grande salle (rez-de-chaussée) 85,- €
  - Auditorium (rez-de-chaussée) 105,- €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

## BÂTIMENT 1 RUE DU PRESBYTÈRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (RDC + 1<sup>er</sup> étage) 65,- €
- Utilisation par mois d'une association de Geispolsheim (2<sup>ème</sup> étage) 130,- €
- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2<sup>ème</sup> étage)
  - par heure d'utilisation 10,- €
  - par mois d'utilisation 420,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

## BÂTIMENT COUR DU TEMPLE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (salle de réunion) 65,- €
- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (salle de réunion) par heure d'utilisation 10,- €  
par mois d'utilisation 200,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

## BÂTIMENT RUE LEFÈVRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente 65,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

## BÂTIMENT RUE DES TULIPES

- Utilisation à l'année d'une association résidente 115,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

Ville de Geispolsheim

DROITS ET TARIFS

DES SERVICES COMMUNAUX



exercice 2024

Mairie, 6 rue du Maire François Nuss | 67118 GEISPOLSCHEIM

☎ 03 90 29 72 72

Courriel : mairie@geispolsheim.fr | Site : www.geispolsheim.fr

Lundi à mercredi 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi 8h à 12h et 14h à 19h (18h en juillet et août)

Vendredi 8h à 12h et 14h à 17h | Fermé le samedi

## TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ÉCOLAGE

DCM n° 2024/28 du 22 février 2024 - Effet : 01/09/2024

### ÉCOLE DE MUSIQUE

Droits d'écolage trimestriels

- Tarifs pratique collective (jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :

#### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	51,- €
B : de 500 à 1200 euros	53,- €
C : de 1200 à 2000 euros	56,- €
D : plus de 2000 euros	60,- €

#### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	83,- €
B : de 500 à 1200 euros	85,- €
C : de 1200 à 2000 euros	93,- €
D : plus de 2000 euros	95,50- €

- Tarifs pratique instrumentale + chant :

#### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	117,- €
B : de 500 à 1200 euros	123,- €
C : de 1200 à 2000 euros	130,- €
D : plus de 2000 euros	139,50- €

#### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	197,- €
B : de 500 à 1200 euros	206,- €
C : de 1200 à 2000 euros	222,- €
D : plus de 2000 euros	256,- €

- Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune	12,- €
Extérieurs à la Commune	15,- €

## ÉCOLES DE DANSE MODERNE ET CLASSIQUE

Droits d'écologie trimestriels

### I Tarifs pour 1 heure de danse

#### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	51,- €
B : de 500 à 1200 euros	53,- €
C : de 1200 à 2000 euros	56,- €
D : plus de 2000 euros	60,- €

#### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	79,- €
B : de 500 à 1200 euros	81,- €
C : de 1200 à 2000 euros	84,- €
D : plus de 2000 euros	86,- €

### I Tarifs pour 2 heures de danse

#### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	59,50- €
B : de 500 à 1200 euros	61,50- €
C : de 1200 à 2000 euros	63,50- €
D : plus de 2000 euros	66,- €

#### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	84,- €
B : de 500 à 1200 euros	87,50 €
C : de 1200 à 2000 euros	94,50- €
D : plus de 2000 euros	96,50- €

### I Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune	12- €
Extérieurs à la Commune	15,- €

## ÉCOLE DE DESSIN

Droits d'écologie trimestriels

### I Tarifs pour 1 heure 30 de séance – Enfants de moins de 18 ans

#### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	41,- €
B : de 500 à 1200 euros	42,- €
C : de 1200 à 2000 euros	43,- €
D : plus de 2000 euros	45,- €

#### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	60,- €
B : de 500 à 1200 euros	61,- €
C : de 1200 à 2000 euros	63,50 €
D : plus de 2000 euros	66,50 €

## SALLE SAINT-JEAN

### Pour les associations de la Commune

Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	70,- €
Par manifestation	
• Petite salle (cuisine comprise)	115,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	220,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,- €
Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

### Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)	
• Petite salle (cuisine comprise)	40,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	220,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,- €
Extérieurs (par jour)	
• Petite salle (cuisine comprise)	355,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	680,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	880,- €
Extérieurs (pour la pratique sportive)	
• Par an (proratisation mensuelle possible)	1260,- €
• Par heure	13,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

## STADE DE LA TURNMATT

• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif communal résidant	165,- €
• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif non résidant	680,- €
• Résidents de la Commune par manifestation (club house)	40,- €
• Extérieurs de la Commune par manifestation (club house)	145,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	150,- €

## STADE DE L'EHN – TENNIS

• Utilisation à l'année d'un club sportif résidant communal	1620,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

## STADE DE L'EHN – PÉTANQUE

• Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	330,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	630,- €
• Résidents de la Commune par manifestation (club house)	40,- €
• Extérieurs de la Commune par manifestation (club house)	145,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	150,- €

## GYMNASE ÉCOLE SAINT EXUPÉRY

• Association communale par jour d'utilisation par référence sur une semaine	70,- €
• Association extérieure par jour d'utilisation par référence sur une semaine	190,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	150,- €

## CENTRE SPORTIF - BASKET

• Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	1 820,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,- €
• Utilisation à l'année de salles par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	1000,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	1000,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

## CENTRE SPORTIF – FOOTBALL

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,- €
• Utilisation à l'année du nouveau terrain synthétique d'un club sportif non résidant mais du canton de Lingolsheim	1050,- €
• Utilisation à l'année de terrains synthétiques par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	1000,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	950,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

## CENTRE SPORTIF SALLES DE SPORTS SPÉCIALISÉES

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle non partagée	1220,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle partagée	810,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3700,- €
• Utilisation à l'année d'une salle par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	380,- €
• Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour et par salle)	840,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

## Tarifs pour 2 heures de séance – Adultes

### Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	63,50- €
B : de 500 à 1200 euros	65,50- €
C : de 1200 à 2000 euros	68,- €
D : plus de 2000 euros	70,- €

### Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	102,- €
B : de 500 à 1200 euros	105,- €
C : de 1200 à 2000 euros	107,- €
D : plus de 2000 euros	109,- €

## RÉDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES

(par famille et en fonction des activités)

2 activités pour la même famille	- 10 %
3 activités pour la même famille	- 15 %
4 activités pour la même famille	- 20 %
5 activités pour la même famille	- 25 %
6 activités pour la même famille	- 30 %

## TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

DCM n° 2024-25 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024

## CIMETIÈRES

Concession de 15 ans - tombe de 2m <sup>2</sup>	234,- €
Concession de 30 ans - tombe de 2m <sup>2</sup>	324,- €
Concession de 50 ans - caveau (tombe de 2m <sup>2</sup> )	918,- €
Concession de 15 ans – caverne	330,- €
Concession de 30 ans - caverne	435,- €
Concession de 15 ans – columbarium	597,- €
Concession de 30 ans – columbarium	1122,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur columbarium	195,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur colonne du souvenir	96,- €

## DROITS DE PLACE

Véhicules magasins (par jour)	60,- €
Auto-scooter, manège pour enfants, autres manèges (par jour)	30,- €
Commerçant ambulant alimentaire (par jour)	5,- €
Occupation domaine public (terrasse) par mois	30,- €

## VENTES DU LIVRE « MÉMOIRE DE VIE »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 <sup>ère</sup> unité	6,- €
pour l'étranger la 1 <sup>ère</sup> unité	12,- €
pour tout ouvrage supplémentaire	2,- €

## LIVRE

### « HISTORIQUE DES PROPRIETES ANCIENNES »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 <sup>ère</sup> unité	6,- €
pour l'étranger la 1 <sup>ère</sup> unité	12,- €

## TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

DCM n° 2024 -26 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024

## SALLE ACL

### Pour les associations de la Commune

Salle de réunion	
• Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine	5,50 €
Grande salle	
• Location annuelle par association culturelle résidente	330,- €
• Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	75,- €
• Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	235,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

### Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)	
• Salle de réunion (sans cuisine)	35,- €
• Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	80,- €
• Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	350,- €
Extérieurs (par jour)	
• Salle de réunion (sans cuisine)	85,- €
• Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	210,- €
• Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	810,- €
• Petite salle – location à l'année (par heure)	9,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

## ESPACE MALRAUX

### Pour les associations de la Commune

Salle STIEGER (1 <sup>er</sup> étage)	
• pour manifestation festive et autres motifs	32,- €
Salle de danse (1 <sup>er</sup> étage)	
• location annuelle	163,- €
• location à l'heure	8,50- €
Salle de spectacle (RDC)	
• location annuelle par association culturelle résidente	480,- €
• par journée de spectacle sans gradins	215,- €
• par journée de spectacle avec gradins	320,- €
• pour manifestation humanitaire/ sociale	GRATUIT
• Espace bar/accueil	85,- €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	65,- €

### Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par manifestation)	
• Salle STIEGER (1 <sup>er</sup> étage)	95,- €
• Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle sans gradins	440,- €
• Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle avec gradins	560,- €
• Espace bar/accueil (RDC)	225,- €
• Préparation, rangement et nettoyage de la salle	340,- €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	115,- €

Résidents de la Commune (de 14h à 18h)

• Espace bar/accueil (RDC) : cérémonies funéraires familiales lors de décès à Geispolsheim	50,- €
--	--------

Extérieurs (par jour)	
• Salle STIEGER (1 <sup>er</sup> étage)	190,- €
• Salle de spectacle (RDC), sans gradins	1 150,- €
• Salle de spectacle (RDC), utilisation avec gradins	1450,- €
• Espace bar/accueil (RDC)	420,- €
• Préparation, rangement et nettoyage de la salle	565,- €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	450,- €

### Pour l'ensemble des utilisateurs

• Son et lumière (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)	
- Petite prestation (micros et /ou petite sonorisation)	125,- €
- Grande prestation (balance, branchements + présence)	510,- €
• Résidence artistique sous réserve de la signature d'une convention	GRATUIT

Caution pour tous les utilisateurs	600,- €
------------------------------------	---------